

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Choses de Rome. — V Sépulture ecclésiastique. — VI Retraites pastorales : La prière pour les prêtres. — VII Manifestations catholiques en Angleterre. — VIII Les industries de la femme chrétienne. — IX Nouvelles religieuses : Palestine. — X Nominations ecclésiastiques. — XI Aux prières.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 27 août

Premier vendredi du mois, et, dans les diocèses de Montréal, Valleyfield et Joliette, solennité anticipée de la Nativité de Marie ; dans le diocèse de Montréal, deuxième retraite ecclésiastique.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 27 août

Fête du Sacré-Cœur de Marie, *double maj.* ; mém. de S. Joseph Calasanz et du dim. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o de S. Augustin, 2o de S. Jos. Calas., 3o du dim., 4o de S. Hermès.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 3 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Augustin, Sainte-Rose-de-Lima et de la Nativité (Hochelaga et Laprairie).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Sainte-Rose-de-Lima et de l'Ange-Gardien (Angers).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires du Sainte-Sabine, de Sainte-Rose-de-Lima (Sweetsburg) et de Saint-Aimé.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Adolphe.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Augustin (Woburn), de Saint-Jean-Baptiste (Emberton) et de Saint-Aimé (Asbestos).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Aimé (Kingsey Falls).
J. S.

CHOSSES DE ROME

LA commission chargée par Sa Sainteté de réorganiser les paroisses de Rome et d'en fonder de nouvelles s'est réunie la semaine dernière sous la présidence de Son Eminence le Cardinal-Vicaire. Elle est ainsi composée : Mgr Cappelletti, patriarche latin de Constantinople et vice-gérant, Mgr Giannuzzi, Mgr Gentili, secrétaire de la Visite apostolique, Mgr Garroni, les curés de Saint-Thomas in Parione, de Sainte-Marie-Majeure, des Saints Quirice et Julitte, de Saint-André delle Fratte, et des Saints Vincent et Anastase.

Il y a longtemps qu'une répartition des paroisses de Rome était à l'ordre du jour. La dernière délimitation fut faite par Léon XIII, et c'est à cette occasion que Saint-Louis-des-Français perdit son titre de paroisse qui fut donné à la Maddalena. Rares sur quelques points de la ville, elles font défaut dans les quartiers nouveaux. Les Prati di Castello, par exemple, n'ont que l'église de Santa Maria Transpontina et celle qui est sur le versant de Monte Mario, par conséquent inaccessible aux bons Romains. Le quartier extérieur de Saint-Jean de Latran est dépourvu d'église. Sainte-Agnès dessert le nouveau quartier qui s'est formé Porta Salaria, et cette église est à deux kilomètres de la porte. Par contre, nous trouvons dans le centre de la ville, sur une ligne de près de 500 mètres, la Maddalena, Santa Maria *in Aquiro*, Saint-Eustache, la Minerve, Santa Maria *in via lata*, Saint-Marcel, Santa Maria *in via* et les Douze-Apôtres.

D'après les premières études, on ne pourvoyait qu'aux quartiers extérieurs que l'on dotait de nouvelles églises ; mais on laissait les anciennes paroisses du centre subsister comme elles étaient, sauf l'une d'elles, *Santa Maria in Aquiro*, qui devait disparaître dans les démolitions d'une rue projetée.

Maintenant le pape Pie X a soumis la question à un nouvel examen, et aurait l'intention de prendre une mesure générale. Ce serait de modifier complètement la circonscription de toutes les paroisses de Rome, de leur attribuer uniformément à chacune de 9 à 10,000 habitants, et de créer des paroisses nouvelles dans les endroits qui en sont dépourvues. De 54, le nombre des paroisses serait porté à 60.

On le voit, Pie X prend à cœur son rôle d'évêque de Rome ; Pie X voit avant tout le bien des âmes, et il sait user de son autorité pour en imposer la sauvegarde et le soin.

— Le déménagement de l'ex-ambassade française près du Vatican est un fait accompli depuis le 8 juillet.

On peut dire que cet incident important, quoique non diplomatique, de la rupture des relations entre la France et le Saint-Siège, est passé presque inaperçu.

Il n'est plus possible de conserver l'espoir d'une reprise des relations.

On peut regarder la chose comme une conséquence du départ de M. Delcassé ; car, aussitôt après la chute de ce ministre, un architecte du ministère français arrivé à Rome venait résilier le bail du palais Santa Croce et les travaux de déménagement commençaient sur-le-champ.

Ils devaient être terminés le 30 juin et le palais rendu à son propriétaire le 1er juillet. Toutefois, étant donné la hâte avec laquelle cette résolution avait été prise, les travaux se sont prolongés pendant sept jours.

Les archives ont été déposées dans un des locaux appartenant aux Établissements français de Rome. On a eu la délicatesse de ne pas les porter chez l'ambassadeur accrédité auprès du roi d'Italie. D'ailleurs cet ambassadeur n'a pas été chargé de la direction de l'église nationale ni des autres maisons dépendant de l'Etat.

— Le commandant Sevilla, de Lima, au Pérou, avec le concours de ses anciens compagnons d'armes, les zouaves pontificaux, a fait les frais d'une grande statue de bronze qui sera élevée à Sinigaglia, à la mémoire de Pie IX. Cette statue représente le pape en étole et mozette, la main gauche appuyée sur une colonne qui symbolise la colonne de la vérité, la tête légèrement rejetée en arrière, les lèvres entr'ouvertes, et la main droite levée faisant le geste qui accompagnait la parole historique, gravée du reste sur le piédestal, *non possumus*. Coulée en bronze, elle pèsera plus de deux mille livres, et n'aura de dorure qu'à l'étole.

L'artiste, un jeune sculpteur espagnol, Antonio Rodriguez Villar, s'est inspiré de la gravure de Gaillard, qui est bien le plus beau portrait de Pie IX.

Les accords étaient faits avec le municipe de Sinigaglia qui avait concédé la grande place devant la cathédrale pour y placer la statue.

Le commandant Sevilla consulta le pape Pie X et en eut cette réponse qui est à citer : « Les saints vont à l'église. Or je crois et c'est très probable que Pie IX sera un jour sur les autels ; par conséquent, mettez sa statue dans l'église. — Et où Très-Saint-Père ? — Dans la cathédrale de Sinigaglia ».

Ce qui sera fait.

On a alors modifié la statue et le pied du pape vient légèrement en avant pour que les peuples puissent le baiser.

Que les paroles de Pie X sur Pie IX se réalisent promptement, c'est le vœu de tous les catholiques.

— Il n'y a pas au monde un enfant du catéchisme plus heureux que le jeune romain Rodolphe Furnari, âgé de quatorze ans. C'est lui qui a gagné le prix offert par le Souverain-Pontife pour la récitation du grand catéchisme de Bellarmin.

Trois cents petits garçons, les meilleurs élèves de toutes les paroisses de Rome, concoururent pour ce prix.

De temps immémorial des cérémonies solennelles entourent la remise de ce prix à son heureux titulaire. Oubliées sous Léon XIII, Pie X les a fait revivre.

Le lundi de Pâques, un camérier du pape vint chercher le petit Rodolphe qui monta dans la voiture même du Souverain-Pontife. En entrant au Vatican, la garde suisse lui présenta les armes. Présenté au pape par le cardinal-vicaire, il reçut de Pie X lui-même le prix mérité et la bénédiction apostolique. Il fut admis ensuite à la table du cardinal-vicaire.

On comprend que Rodolphe Furnari soit le héros du jour parmi les enfants de Rome.

— On sait que chaque année, à l'occasion de la fête de saint Pierre, le Souverain-Pontife fait frapper une médaille commémorative. Elle porte toujours à l'avert l'effigie du pape régnant avec l'année de son pontificat ; au revers la mention de l'un des faits les plus importants de l'année.

La médaille de 1905, qui est la seconde du pontificat de Pie X, porte d'un côté l'effigie de Sa Sainteté, avec les mots : « Pius X, Pont. Max., Anno II ». Au revers sont gravées les images des saints Gérard Majella et Alexandre Sauli, canonisés en décembre dernier, avec cette inscription : « A. Sauli et G. Majella, Sanctorum honor. decreti ».

La médaille de l'an dernier portait simplement, selon l'usage, les armoiries du nouveau pape, surmontées des clefs et de la tiare, avec la date de son élection.

Ces deux médailles sont l'œuvre du chevalier Blanchi.

— Les correspondances romaines sérieuses, celles dont on peut tenir compte, rendent hommage à la sérénité et à la fermeté du pape

Pie X puise son calme et sa force dans sa foi profonde. Il n'a rien laissé paraître de ses impressions à la nouvelle du vote de la loi néfaste de la séparation de l'Etat et des Eglises en France. Et il ne parlera qu'à son heure. Cette attitude n'est pas sans inquiéter les sectaires qui, malgré leurs airs de défi, sentent qu'ils ont devant eux une puissance morale irréductible.

Les bruits qu'une presse complaisante se plaît à répandre, de temps à autre, sur la fatigue du pape, n'ont aucun fondement. Aucun souverain ne travaille avec plus d'application et plus de liberté d'esprit que lui. Il ne cesse de traiter chaque jour, dans ses audiences multipliées, les plus grands intérêts du monde catholique, avec une sagesse et une aisance qui frappent d'admiration tous ses visiteurs.

On a parlé de son intention d'aller en villégiature ; ce sont des bavardages de journalistes.

— A la suite des décisions de Pie X sur le chant d'église, la Commission pontificale chargée des éditions grégoriennes du Vatican a manifesté le désir de voir se réunir en congrès tous les musiciens que leurs fonctions appellent à s'occuper du chant d'église.

Ce congrès se réunira à Strasbourg, sous la direction du Dr Wagner, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), pendant le mois d'août. Le comité international de préparation au congrès comprend un grand nombre de sommités européennes en matière de chant ecclésiastique : parmi lesquelles Dom Pothier, président de la Commission pontificale ; Mgr Perosi, directeur de la chapelle Sixtine ; le Dr Habert, directeur de l'Ecole de musique sacrée de Ratisbonne, etc.

SEPULTURE ECCLESIASTIQUE

E langage de certains journalistes nous oblige à rappeler brièvement les règles de l'Eglise, au sujet de la sépulture ecclésiastique.

Ces règles, émanées du quatrième concile général de Latran en 1215, renouvelées depuis par le saint concile de Trente au 16e siècle, et incorporées dans tous les conciles provinciaux ou pléniers de l'Amérique du Nord, tant des Etats-Unis que du Canada, notamment dans le mémorable concile de la Province de Montréal, n'ont jamais varié ni dans leur esprit, ni dans leur teneur, ni dans leur application.

Aucun catholique n'est en droit de les ignorer. Dans aucune église du pays, depuis le temps de Mgr de St-Vallier, deuxième évêque de Québec, elles n'ont manqué d'être lues et expliquées clairement chaque année, le premier dimanche du carême, au prône de la messe paroissiale.

Cette année encore, dans toutes les églises de nos villes et de nos campagnes, les fidèles, journalistes comme les autres, pouvaient entendre la lecture de ce 21e décret du concile de Latran, qui a été sanctionné par le pape Innocent III et par plusieurs de ses successeurs sur le siège de Pierre :

“ Que tout fidèle de l'un et l'autre sexe, qui sera parvenu à l'âge de discrétion, confesse seul, fidèlement, tous ses péchés à son propre prêtre (*c'est-à-dire à tout prêtre approuvé pour confesser dans les limites de sa juridiction, au moins une fois l'an, et qu'il fasse son possible pour accomplir, selon ses forces, la pénitence qui lui aura été*

imposée. Qu'il reçoive aussi avec respect le saint sacrement de l'Eucharistie au moins à Pâques ; à moins que de l'avis de son propre prêtre, il ne croit devoir s'abstenir pendant quelque temps, pour quelque cause juste et raisonnable. S'il vient à manquer à ces obligations,... et que s'il meurt en cet état, il soit privé de la sépulture chrétienne. C'est pourquoi il est nécessaire que ce décret salutaire soit souvent publié dans les églises, afin que personne ne le puisse ignorer, et se servir de cette ignorance pour excuse ”.

La portée *salutaire* de ce canon, même au point de vue social, a été si bien comprise par notre législature que, lors de la décision du Conseil privé dans l'affaire Guibord, décision qui avait causé un émoi considérable, elle jugea de son devoir d'intervenir pour déclarer d'une manière péremptoire que cette décision ne serait pas acceptée comme l'expression de notre loi. Et, par une disposition statutaire qui ne laisse lieu à aucune équivoque (article 3460), elle a déclaré formellement que c'est à l'autorité ecclésiastique catholique romaine seule de désigner dans le cimetière la place où chaque fidèle doit être inhumé. Si une personne, ajoute l'article précité, ne peut être enterrée, d'après les règles et les lois canoniques, selon les jugements de l'ordinaire, dans le sol consacré par les prières liturgiques, elle reçoit la sépulture dans un terrain réservé à cet effet et attenant au cimetière. Et il n'y a pas d'appel en la matière.

Nos lois religieuses et nos lois civiles s'accordent donc ici parfaitement. Et pour que nul n'en ignore, elles sont rappelées souvent à la mémoire des intéressés.

Au reste, afin d'éviter tout péril de considération personnelle et tout danger de précipitation ou de préjugé dans l'appréciation des faits, le refus de sépulture ecclésiastique n'est prononcé, d'après la discipline en vigueur, que par l'évêque lui-même ou par son vicaire-général.

Mais dès que le délit est constaté et que la faute n'a pas été réparée par un acte subséquent, l'autorité ecclésiastique doit porter la peine. Elle y est tenue en conscience.

C'est précisément ce qui vient de se produire dans une de nos paroisses, à l'égard d'un pauvre malheureux mort dans les plus pénibles circonstances.

On a parlé, à ce propos, d'opprobre infligé au cher défunt, de calvaire gravi dans la douleur par sa famille, de vains efforts tentés sans défaillances auprès de l'autorité, de ciel de plomb et de nature muette qui s'alliaient à la tristesse des témoins, de sympathies profondes, de sévérité, etc., etc.

Nous voulons bien croire qu'en tout ce *sentimentalisme* il ne se mêlait aucune idée de blâme ni de critique.

Il est évident, toutefois, qu'on pouvait s'attendre à mieux de la part de catholiques, parlant de la douloureuse nécessité où se trouve leur mère l'Église de protéger ses enfants contre l'indifférence et l'impiété.

Avec un sens chrétien plus droit ou plus éclairé, avec une sympathie plus réelle et plus profonde pour les affligés, on aurait écrit beaucoup moins et tout autre chose, justement par respect de la douleur et par intelligence des lois ecclésiastiques.

Les vrais douleurs, quand elles sont de cette nature surtout, s'accommodent à merveille de la discrétion, de la réserve et du silence.

Les peines de l'Église, comme toutes les peines au sens légal du mot, ne s'exercent pas par sévérité, mais dans les entrailles de la plus miséricordieuse charité, dans l'espoir de retenir les natures mauvaises ou trop faibles, et en guise de remède préventif contre l'entraînement du scandale.

RETRAITES PASTORALES

LA PRIÈRE POUR LES PRÊTRES

LES retraites pastorales sont commencées dans tous les diocèses du pays.

Celles de Montréal se tiennent comme d'habitude au grand-séminaire, rue Sherbrooke.

Elles sont prêchées, avec un succès remarquable et la plus grande édification, par le Rév. P. Allard, rédemptoriste, en résidence à Notre-Dame du Sacré-Cœur, Hochelaga.

Mgr l'archevêque préside lui-même ces pieux exercices et y donne, tous les jours, la conférence de l'après-midi.

Nous nous permettons de rappeler aux fidèles que c'est un devoir pour eux de s'unir par la prière à leurs pasteurs, pendant ces jours. Il y va de leurs plus chers Intérêts : les saints prêtres faisant les paroissiens vraiment dignes de leur nom de chrétien.

Et, à ce propos, nous transcrivons ici un magnifique exemple, qui nous est tombé ces jours-ci sous les yeux.

Plusieurs aimeront à l'imiter, selon l'attrait spécieux de leur âme.

En 1872, mourait dans une ville du Midi de la France une jeune personne, choisie de Dieu comme victime en ces temps de défaillance générale, où le sel même de la terre est disposé à s'affadir.

Elle s'était livrée à la grâce intérieure qui lui inspirait une passion sublime, celle du renouvellement de la perfection et de l'esprit sacerdotal dans les prêtres. Dominée par ce sentiment, pendant plusieurs années elle se consuma de désirs et de prières, en union avec l'adorable hostie sans cesse offerte sur l'autel. Enfin, fidèle jusqu'au bout, elle monta sur le calvaire pour y être immolée, non plus seulement d'une manière affective, mais réalisée par le sacrifice de sa vie.

Son petit journal soigneusement dérobé aux regards par son humilité pendant sa vie, a révélé après sa mort les attrait de son âme.

Rien de plus saisissant que ces lignes tombées de sa plume ou plutôt de son cœur. On dirait des étincelles, des jets de flamme qui vous pénètrent et vous embrasent.

Le prêtre lui paraît tellement identifié à Jésus-Christ qu'il lui est impossible de l'en séparer ; l'Eucharistie et le sacerdoce se confondent dans sa pensée au point que, tout en les distinguant, elle ne saurait les envisager isolément ; elle vit de l'une pour l'autre. Son sacrifice intérieur est si intimement uni à celui de Jésus à l'autel, qu'ils semblent n'en faire qu'un seul par une fusion, une unité qui est bien dans les vues de Notre-Seigneur.

Elle écrivait en 1869 :

« Mon attrait unique est à Jésus-Victime au saint autel. Tout en moi se rapporte à ce seul but ; c'est là que je cherche, là que je l'adore, là que je l'aime. Tous mes efforts tendent à devenir moins indigne d'être immolée avec lui. Je n'ai qu'une occupation dans mes prières et dans tout le cours de la journée : offrir Jésus avec tout son sang, surtout celui de la plaie de son cœur, et m'offrir avec lui. Je voudrais pouvoir passer mes journées à entendre des messes. Que j'aime à suivre le précieux calice du sang de Jésus continuellement élevé vers le ciel, dans les mains des prêtres !... L'attrait de mon âme est de l'offrir sans cesse pour les âmes sacerdotales et consacrées à Dieu. J'y unis ma pauvre et très imparfaite immolation ».

Qu'elle y fut présente de corps ou d'esprit seulement, l'église était sa demeure. Elle entendait chaque jour cinq, six, huit messes. C'était ses meilleures heures, même dans la sécheresse.

« Je ne sais dire, écrivait-elle, ce que j'y éprouve ; mon âme est comme fondue dans celle du prêtre qui célèbre... C'est si

fort, si intime, que je ne comprends pas comment mon âme ne me quitte pas pour aller à l'autel ». Elle y avait fixé son séjour, non pas pour du corps — étant si peu de chose dans l'homme, qu'importe où il soit ? bien qu'on aspire à le clouer, s'il était possible, au pavé du temple — mais la résidence de son âme. Et parce que l'autel est la reproduction vivante du Calvaire, elle allait de l'un à l'autre. « Une vie passée à l'autel où je trouve Jésus-hostie, et au Calvaire, où je trouve et puis offrir Jésus-Victime, Jésus immolé, que c'est donc beau ! que c'est donc désirable ! Il faudrait vivre des siècles de cette vie d'amour et de souffrance ».

Jamais, croyons-nous, on n'a plus énergiquement exprimé, ni plus généreusement pratiqué le dévouement à l'œuvre des œuvres, celle de contribuer à donner à Jésus de saints prêtres qui sont comme le cœur de l'Eglise et les générateurs de milliers d'âmes.

MANIFESTATIONS CATHOLIQUES EN ANGLETERRE

M*MAGE couronnée.* — Le cardinal Ferrata, ancien nonce à Paris, s'est rendu, il y a quelques semaines, à Malte, en qualité de légat du Saint-Siège, pour y couronner une image de la Vierge Immaculée. C'était la première fois qu'un cardinal visitait l'île depuis le départ de l'ordre des chevaliers de Malte. L'accueil que lui fit la population catholique de l'île (150,000 habitants) fut splendide.

C'était le moment où l'escadre anglaise de la Méditerranée se trouvait à Malte. Des égards significatifs furent ménagés au prince de l'Église. Le commandant de la flotte anglaise, vice-amiral lord Charles Beresford, mit à la disposition du cardinal-légat un navire pour son retour en Italie. En outre, deux autres navires de guerre anglais accompagnèrent le cardinal. En même temps, un contre-amiral était délégué auprès du nonce, pour l'accompagner dans ses visites à travers l'île.

Beau témoignage de la déférence qu'un gouvernement protestant marquait au représentant du Souverain-Pontife.

Touchante manifestation de foi. — La ville de Cantorbéry a été récemment le théâtre d'un spectacle peu banal. Un groupe de catholiques anglais habitant Londres sont venus en pèlerinage au tombeau de saint Thomas Becket, martyr des droits de l'Eglise. Ils se sont rendus processionnellement de la gare à la cathédrale, précédés du clergé et déployant leurs bannières à travers les rues. La police locale faisait le service d'ordre.

Les processions. — La procession du Saint-Sacrement, que les RR. PP. Passionnistes de Highgate, à Londres, font dans le vaste jardin de leur couvent, a eu lieu cette année avec un éclat absolument inaccoutumé. Le dais était porté par quatre gigantesques gardes du corps (*Life Guards*) revêtus de leur splendide uniforme. Un peloton de cavaliers du même régiment, sabre au clair, constituait une garde d'honneur autour du Saint-Sacrement.

Il ne s'agissait pas, il est vrai, d'un service commandé. Ces braves soldats, tous catholiques, avaient sollicité l'honneur de rehausser de leur uniforme une cérémonie catholique; et le colonel — un protestant — leur avait accordé un congé, les autorisant gracieusement à se mettre en grande tenue pour la circonstance.

LES INDUSTRIES DE LA FEMME CHRETIENNE



ELLE ne perd jamais de vue la conversion des siens et leur fait aimer les vertus chrétiennes, par sa douceur, et par l'exemple toujours plus puissant que la parole.

Elle a mille secrets pour faire prendre le chemin de l'église à ceux qui l'ont oublié.

Elle s'ingénie pour que le service de sa maison soit toujours d'accord avec les heures des offices.

Elle écarte de sa demeure toute publication irrégulière ou immorale, les feuilles légères et mondaines, les journaux pour enfants où se dissimulent, avec plus ou moins d'hypocrisie, le naturalisme contemporain et la morale sans Dieu.

Elle éloigne des siens toute influence nuisible, choisissant avec tact les familles qu'elle peut fréquenter et faire fréquenter.

Elle use de tout son pouvoir pour que ses enfants soient élevés dans les meilleures écoles ; à plus forte raison, elle les retire immédiatement de tout milieu où ils entendraient des propos impies ou verraient des exemples pervers.

S'il y a des œuvres, elle y coopère dans la mesure de ses ressources, pourvu que le plus petit de ses devoirs d'état n'en souffre pas.

Elle travaille à introduire chez elle les bons livres et les bons journaux, puis elle en favorise la diffusion dans son voisinage.

Elle ne laisse prononcer ni devant elle, ni devant ses enfants, aucune parole contraire à la foi ou à la morale chrétienne, rappelant au respect des convenances le mal élevé qui s'en permettrait quelqu'une.

Elle observe strictement la grande loi du dimanche, et ne commande rien qui puisse enlever aux autres ce repos si précieux et si nécessaire.

Elle ne conduit jamais les siens dans les réunions mondaines, les bals d'enfants, les théâtres, sachant bien les dangers qu'ils y courent et les goûts qu'ils y prennent.

En un mot, elle fait de son intérieur le séjour de la joie, de la paix, du bonheur calme et reposé qui enveloppe le cœur, l'âme et le corps.

Elle y est toujours ouverte, gaie, souriante, et ceux qui l'aiment n'ont d'autre désir que de l'y retrouver : parce que c'est pour eux une jouissance près de laquelle toutes les autres ne sont rien.

Si toutes les femmes chrétiennes voulaient suivre ces exhortations, empruntées pour la substance à l'apôtre saint Paul, que de changements il y aurait dans le monde !

NOUVELLES RELIGIEUSES

Palestine



ES PP. Bénédictins, maintenant installés dans une partie de leur future abbaye près de Jérusalem, ont solennisé cette année pour la première fois, sur le Mont des Oliviers, la fête de leur saint fondateur.

— Les RR. PP. Franciscains viennent d'achever, sur les arase-ments d'une vieille église, un nouveau sanctuaire dédié au mystère de la condamnation de Notre-Seigneur par Pilate. Il est bâti sur la cour du prétoire évangélique, à une centaine de pieds du lieu de la Flagellation.

— Le R. P. Germer Durand continue ses fouilles intéressantes dans le terrain des Assomptionnistes, situé sur le mont Sion, à l'est du Cénacle. Aura-t-il la joie de retrouver l'église de Saint-Pierre *in galli cantu*, élevée jadis sur l'emplacement du palais de Caïphe ?

— Le couvent grec-orthodoxe fait démolir, sur la voie douloureuse, entre l'hospice autrichien et la basilique de l'*Ecce Homo*, un amas de masures superposées et entourées de décom- bres depuis plusieurs siècles. On retrouve ainsi la continua- tion du rocher taillé à pic qui se voit dans la basilique et for- mait la contrescarpe de la forteresse Antonia. Il y a dans ce rocher des excavations assez profondes, que plusieurs croient être d'anciens tombeaux juifs. On reconnaît aisément la suite du dallage romain (voie douloureuse) visible dans les sous- sols du couvent des religieuses de Notre-Dame de S'ion et dans la nouvelle église des PP. Franciscains. Peut-être y a-t-il une bifurcation de cette voie vers le nord-ouest. On doit bâtir sur ces ruines un hospice pour les pèlerins orthodoxes et une église dédiée aux saintes femmes qui accompagnaient le Sau- veur.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

PAR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé T. Kavanagh, curé de Saint-Vincent-de-Paul, Ile-Jésus ;

M. l'abbé C. Laforce, curé de Saint-Vincent-de-Paul, Montréal ;

M. l'abbé H. Langevin, curé d'Hochelaga ;

M. l'abbé J.-O. Guimond, curé de Saint-Benoît ;

M. l'abbé Hercule Marsolais, curé de l'Acadie ;

M. l'abbé F. Pariseau, curé de Saint-Placide ;

M. l'abbé Z. Cardin, curé de Repentigny ;

M. l'abbé J. Dupras, curé de Sainte-Sophie ;

M. l'abbé Chs Décary, curé de Saint-Colomban ;

M. l'abbé J.-S. Dubeau, second aumônier à la maison-mère des Sœurs Grises, Montréal ;

M. l'abbé A. Desrosiers, assistant-principal à l'École Normale Jacques-Cartier, Montréal ;

M. l'abbé A. Duplessis, vicaire à Sainte-Anne-des-Plaines ;

M. l'abbé D. Côté, vicaire à Saint-Jean-de-la-Croix.

AUX PRIERES

M. l'abbé Joseph-Edouard Valade, décédé à la Longue-Pointe.

Sœur Marie des Saints-Anges, née Marie Lafrenière, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Marie de l'Eucharistie, née Amélie Davignon, des Religieuses-Adoratrices du Très-Précieux-Sang de Jésus, décédée à Notre-Dame-de-Grâce.